

NOM : .....

Prénom : .....

Date : .....

**UE 4 : Santé publique - Biostatistiques - Éthique**

**Durée de l'épreuve : 1 heure**

**Vérifier que le cahier comporte 20 QCS et 20 QCM + 5 questions de biostatistiques**

---

**Questions à choix simple**

1 : Quel organisme gère au niveau sanitaire la centralisation des alertes internationales ?

- A – La HAS (haute autorité de santé)
- B – Santé Publique France
- C – La DGS (direction générale de la Santé)
- D – Le HCSP (haut conseil de santé publique)
- E – L'ARS (agence régionale de santé)

2 : Selon l'OMS en 1986, la santé est une « ressource de la vie quotidienne qui donne à la personne « le pouvoir... » ». Parmi ces verbes d'action, lequel ne rentre pas en compte dans les prérogatives individuelles ?

- A - Satisfaire ses besoins fondamentaux
- B - Evoluer avec son milieu
- C - Identifier ses ambitions
- D - Développer ses capacités
- E - Réaliser ses ambitions

3 : Concernant l'évolution de la Santé Publique avant le XXème siècle, quel item ne peut être confirmé ?

- A- Les maladies infectieuses étaient une problématique importante.
- B- La scorbut est une carence alimentaire prise en charge par la fonction surveillance de la Santé publique.
- C- Grâce à la fonction de surveillance, l'espérance de vie était déjà très élevée.
- D- La fonction de protection de la Santé publique tentait de répondre à la problématique des maladies infectieuses.
- E- L'absence de traitement contribuait au fait que la gestion des épidémies entraînait un isolement des cas.

4 : Quel organisme est : « En charge de la surveillance e de l'alerte dans tous les domaines de la Santé Publique » ?

- A – DGS
- B – Santé Publique France
- C – HAS
- D – ANSM
- E – Aucune de ces agences

5 : Concernant la mort, qu'est-il juste de dire ?

- A – Longtemps la « bonne mort » a été une mort inaperçue
- B – Dans le cérémonial funèbre, on trouvait uniquement la veillée funèbre
- C – Au cours du XXème siècle, la société a expulsé la mort
- D – C'est à partir de 1945 que la déontologie médicale préconise que la mort imminente peut être dissimulée au patient
- E : Toutes ces propositions sont erronées

6 : De quand date la loi Claeys-Leonetti ?

- A - 2005
- B - 2008
- C - 2016
- D - 2018
- E - 2019

7 : Pour qui la douleur est « La douleur sous sa forme radicale et dépouillée – celle qui fait l'essence du supplice – est la pierre d'achoppement et le tombeau de toutes les philosophies » ?

- A – Henri Estienne
- B – Raymond Queneau
- C – Hippocrate
- D – André Malraux
- E – René Descartes

8 : Quel grand chirurgien de l'armée napoléonienne fera la promotion de l'anesthésie suite à son observation des effets positifs du grand froid sur les douleurs des soldats lors des amputations durant la retraite de Russie ?

- A - Horace Wells
- B - Dominique Larrey
- C - Jacques-Alexandre Salgues
- D - Ambroise Paré
- E - Charles Bell

9 : Qui préconise l'exercice comme un facteur d'équilibre ?

- A – Aristote
- B – Vésale
- C – Galien
- D – Hippocrate
- E – Juvénal

10 : Parmi les propositions suivantes, lequel a découvert le vaccin contre la variole ?

- A – Albert Calmette
- B – Louis Pasteur
- C – Robert Koch
- D – Camille Guérin
- E – Edward Jenner

11 : L'arrêt Teyssier du 28 janvier 1942 est considéré par la doctrine comme fondateur de l'éthique médicale en ce qu'il a imposé au praticien, avant toute intervention ...

- A- le respect du patient
- B- l'obligation d'obtenir le consentement libre et éclairé
- C- une relation contractuelle à la place d'une relation délictuelle
- D- l'obligation d'une information claire, loyale et appropriée
- E- la nécessité d'informer le patient de tous les risques possibles

12 : À compter de la date du dernier séjour du patient dans l'établissement ou de la dernière consultation, le dossier médical est conservé, selon l'article R.1112-7 du Code de santé publique :

- A- 5 ans
- B- 10 ans
- C- 15 ans
- D- 20 ans
- E- 25 ans

13 : Concernant le secret professionnel, il est vrai de dire :

- A- Il est spécifique aux professions de santé.
- B- Il ne prévoit aucune exception.
- C- Sa violation est du ressort du Tribunal judiciaire.
- D- Il disparaît après la mort du patient.
- E- Il n'est pas opposable dans le cadre d'une expertise de la Commission Régionale de Conciliation et de l'Indemnisation.

14 : Quel droit est-il le plus exact d'associer à la loi du 22 avril 2005, dite loi Leonetti ?

- A- Droit à l'euthanasie passive
- B- Droit à l'application d'un traitement qui peut abréger la vie
- C- Droit à une sédation profonde et continue
- D- Droit à laisser mourir sans intervenir
- E- Droit au suicide assisté

15 : Parmi les missions spécifiquement déontologiques de l'ordre des Médecins français, on ne trouve pas ...

- A- la diffusion de la déontologie auprès des professionnels
- B- l'élaboration des commentaires pour chaque article du code afin de faciliter le respect de la déontologie dans l'exercice quotidien
- C- le contrôle du libellé des plaques et des mentions dans les annuaires et sur les ordonnances
- D- le fait de veiller au respect du code de déontologie par les professionnels
- E- la proposition de modifications du code de déontologie médicale qui sont ensuite soumises au Conseil d'État pour une éventuelle inscription dans le Code de la Santé publique

16 : Quelle situation n'est plus un obstacle à la mise en place d'un projet parental d'AMP depuis le texte du 7 juillet 2011 ?

- A- Le décès d'un membre du couple
- B- Une requête de divorce
- C- La cessation de vie commune
- D- La situation du couple en union libre
- E- Le fait d'être un couple de femmes

17 : Parmi ces professions du secteur de la santé, laquelle ne s'est pas constituée comme Ordre ?

- A- Maïeutique
- B- Odontologie
- C- Masso-kinésithérapie
- D- Psychomotricité
- E- Soins infirmiers

18 : « En toutes circonstances, le médecin doit s'efforcer de soulager les souffrances du malade par des moyens appropriés à son état et l'assister moralement. Il doit s'abstenir de toute obstination déraisonnable dans les investigations ou la thérapeutique et peut renoncer à entreprendre ou poursuivre des traitements qui apparaissent inutiles, disproportionnés ou qui n'ont d'autre objet ou effet que le maintien artificiel de la vie. » Concernant le texte suivant, quelle est l'information exacte ?

- A- Il s'agit d'un extrait du code de déontologie médicale
- B- Ce texte autorise ce que l'on appelle communément l'acharnement thérapeutique.
- C- Cet article autorise la mise en place d'une forme d'euthanasie.
- D- La notion de "traitements (...) disproportionnés" renvoie à la perception du patient concernant sa maladie.
- E- Ce texte ne correspond plus à un texte actuel des règles et/ou normes françaises.

19 : À quelle science appartient cette définition : « Science humaine qui traite de l'Homme dans sa dimension sociale et culturelle en tant que membre du groupe humain. » ?

- A- Ethnologie
- B- Ethnographie
- C- Anthropologie
- D- Sociologie
- E- Psychologie

20 : Concernant le droit des patients, quelle proposition est erronée parmi les suivantes ?

- A- Le consentement aux soins
- B- Le droit au secret médical
- C- Le droit à des soins de qualité
- D- Le droit au respect de la vie privée, de l'intimité et de la dignité
- E- Aucune de ces propositions n'est exacte.

---

### Questions à choix multiples

21 : Parmi les propositions suivantes, lesquelles relèvent des missions de Santé Publique France ?

- A- Les infections nosocomiales
- B- Le lancement des alertes sanitaires
- C- L'infectiovigilance
- D- La nutrivigilance
- E- Préparation et réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires

22 : Parmi les agences suivantes, laquelle détient un pouvoir de police autonome ?

- A – ARS (agence régionale de santé)
- B – Santé Publique France
- C – IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire)
- D – EFS (établissement français du sang)
- E – aucune de ces propositions

23 : Parmi les propositions suivantes, laquelle ou lesquelles concernent le concept de Santé Publique ?

- A- La Santé publique est une médecine qui s'adresse à chaque individu en lui donnant une réponse spécifique.
- B- La Santé publique développe une approche de population.
- C- La Santé publique concerne tous les facteurs qui encourent à la détermination de la santé.
- D- La Santé publique prend en compte l'environnement physique.
- E- La Santé publique individualise les risques de santé.

24 : Parmi les propositions suivantes, laquelle ou lesquelles sont les principaux critères à prendre en compte pour juger de l'importance d'un problème de Santé publique ?

- A – La gravité des cas
- B – La perception sociale
- C – L'évolution dans le temps
- D – Les facteurs de comorbidité
- E – L'impact socio-économique

25 : Concernant la sociologie de la mort, qu'est-il juste de dire ?

- A – L'amélioration de la santé péri-natale augmente l'espérance de vie
- B – On meurt dans son monde
- C – L'augmentation de l'espérance de vie est principalement liée aux conditions de naissance
- D – Les dépenses de santé s'accroissent au cours de la dernière année de vie après 70 ans
- E – La dernière année de vie concentre un dixième de nos dépenses de santé

26 : Concernant le XVIIIème siècle et la mort, qu'est-il juste de dire ?

- A – C'est au cours de ce siècle que la mort incarnant le péché originel prend tout son sens
- B – C'est dans ce siècle qu'on estime à plus de 80% des lettrés ont une préparation à la mort
- C – C'est au cours de ce siècle que l'on trouve l'origine de la médicalisation de la mort
- D – C'est durant ce siècle que la préparation à la mort est à son paroxysme
- E – C'est au cours de ce siècle que les morts ne seront plus inhumés dans les églises

27 : Concernant la douleur, qu'est-il possible d'affirmer ?

- A – La douleur correspond uniquement à des données objectives
- B – Dans l'Antiquité, la douleur est l'œuvre d'un châtement divin
- C – Jusqu'au XXème siècle, la douleur était vue comme le prix de la guérison
- D – Selon Galien, la douleur est un symptôme du tact, conséquence d'un déséquilibre des 4 humeurs
- E – L'utilisation du protoxyde d'azote comme anesthésiant date du XXème siècle

28 : Concernant les Plans douleur en France, il est vrai de dire :

- A - Ils ont favorisé la création des CLUD ou Comités de LUTte contre la Douleur
- B - Ils ont favorisé la création de DESC (Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires), notamment sur la médecine de la douleur et médecine palliative
- C - L'impulsion des Plans douleur a été donnée par le Sénat français en 1995
- D – L'obligation pour les établissements de santé de prévenir et de traiter la douleur est inscrite dans le CDM
- E – Toutes ces propositions sont erronées

29 : Concernant l'hôpital, qu'est-il possible d'affirmer ?

- A – L'administration hospitalière par une commission municipale apparaît pendant le Directoire
- B – L'hôpital général de Louis XIV est un lieu de soin pour tous
- C – Les sanatoriums accueillent dans les centres villes les tuberculeux
- D – L'architecture pavillonnaire apparaît au début du XXème siècle
- E – La loi du 21 décembre 1941 marque la fin de l'hospice

30 : Concernant l'histoire des relations soignant/soigné, qu'est-il possible d'affirmer ?

- A – Dans le corpus hippocratique est fait mention de l'interdiction du déraisonnable
- B – Le modèle consumériste est le pendant du modèle paternaliste
- C – Le code d'Hammourabi est un texte juridique romain babylonien
- D – Les médecins ont longtemps bénéficié de la faiblesse des connaissances pour imposer aux malades, sans explication ce qu'ils jugeaient bon pour eux
- E – Toutes ces propositions sont erronées

31 : Dans quel(s) cas spécifique(s) les ayants droit d'un patient décédé peuvent-ils avoir un accès limité aux informations contenues dans le dossier médical ?

- A- Afin de connaître les causes du décès.
- B- Afin de pouvoir défendre la mémoire du défunt.
- C- Afin de pouvoir connaître toutes les démarches entreprises pour soulager la douleur du défunt.
- D- Afin de pouvoir justifier de leur soutien affectif indéfectible au patient.
- E- Les ayants droit ne peuvent accéder à aucune information contenue dans le dossier médical.

32 : Parmi ces caractéristiques, laquelle/lesquelles peut-on associer à l'éthique ?

- A- L'éthique peut avoir une valeur normative ou descriptive.
- B- L'éthique est un recueil de bonnes pratiques.
- C- Le but de l'éthique est l'action morale.
- D- L'éthique est universelle.
- E- L'éthique recherche le bonheur et non la vertu.

33 : Concernant les missions du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, il est vrai de dire ...

- A- Ses missions sont établies par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- B- Il a pour mission de donner des avis.
- C- Il peut avoir, à titre exceptionnel, un pouvoir législatif.
- D- Ses missions sont inscrites dans la loi de bioéthique du 6 août 2004.
- E- L'une de ses missions est de s'autosaisir.

34 : Quelle(s) nouveauté(s) est/sont introduite(s) par la loi de bioéthique du 6 août 2004 ?

- A- L'interdiction du clonage thérapeutique.
- B- La création de l'Agence de Biomédecine.
- C- L'autorisation du don croisé d'organes en cas d'incompatibilité entre proches.
- D- La généralisation du consentement présumé.
- E- L'autorisation de la recherche à partir d'embryons surnuméraires conçus dans le cadre d'une AMP, ne faisant plus l'objet d'un projet parental.

35 : Dire que la maladie est socialement définie renvoie au fait que :

- A- Il y a un façonnement sociétal de la santé et de la maladie.
- B- Les maladies et leur appréhension diffèrent selon les contextes et les époques.
- C- La santé et la maladie sont des constructions sociales.
- D- La définition de la maladie est universelle.
- E- Chaque société développe des moyens différents pour faire face à ses problèmes de santé.

36 : Que peut apporter une approche psychologique d'un malade et de sa maladie ?

- A- Une réflexion sur la cohérence de la loi en matière de santé.
- B- Une analyse sur la perte des idéaux individuels induits par l'état de personne malade.
- C- Une réflexion sur le rapport psychosomatique au niveau d'un patient.
- D- Une compréhension meilleure des réactions de l'entourage d'un patient.
- E- La recherche du sens que peut prendre la maladie dans l'histoire du patient.

37 : Concernant le rapport Belmont, il est vrai de dire ...

- A- Ce rapport reproduit le texte du code de Nuremberg.
- B- Ce rapport relève du principisme.
- C- Ce rapport s'oppose au principe de la balance bénéfico-risque qu'il juge trop conséquentialiste.
- D- Ce rapport est repris en 1979 par T.-L. Beauchamp et J. Childress pour établir les 4 grands principes de l'éthique appliquée.
- E- Ce rapport s'oppose à une éthique jugée trop théorique pour mettre en place une éthique appliquée.

38 : Relevez l'/les affirmation(s) correcte(s) concernant les 5 dimensions à mobiliser par le médecin pour mettre en place un nouveau modèle plus favorable dans la relation soignant-soigné.

A- Si un patient se dit qu'en prenant plus d'un médicament efficace il guérira plus vite, cela relève de l'infirmité.

B- Si un patient ressent que sa maladie est infamante, cela relève de la dimension perceptive.

C- Si un patient est accompagné pour mieux ressentir physiquement sa maladie cela relève de la dimension de l'émotionnel.

D- La dimension de l'*infra* doit amener le patient à accéder au soubassement de ses croyances et à en prendre conscience pour les adapter à ses besoins.

E- La dimension émotionnelle implique de construire la relation sur l'objectif d'un transfert et contre-transfert.

39 : Quel(s) est/sont l'/les apport(s) de la loi du 2 février 2016 dite loi Claeys-Leonetti ?

A- Les directives anticipées sont désormais à appliquer même si elles ont plus de 3 ans quel qu'en soit le contenu.

B- La sédation profonde et continue pouvant entraîner la mort est désormais légale.

C- Les directives anticipées deviennent imposables.

D- L'alimentation et l'hydratation artificielles sont désormais considérées comme des traitements pouvant être interrompus en fin de vie.

E- La hiérarchie entre directives anticipées, personne de confiance et avis de la famille et des proches n'est pas établie.

40 : Concernant l'IAD (Insémination artificielle avec don de sperme), il est faux de dire ...

A- La loi de bioéthique de 2011 a levé la garantie de l'anonymat des donneurs dans des cas de nécessité médicale de connaître ses origines.

B- La loi bioéthique de 1994 garantit l'anonymat des donneurs de sperme mais donne accès à une fiche d'informations médicales et génétiques du donneur.

C- Une majorité des enfants nés d'IAD ne le savent pas.

D- Les informations d'identité concernant les donneurs sont détruites après le don par les CECOS.

E- Pour pouvoir effectuer un don il faut déjà être père.

### **L'intitulé suivant est commun aux questions 41 et 42.**

Considérons le problème auquel est confrontée une contrôleuse de trafic aérien dans un aéroport. Si un petit point suspect apparaît sur l'écran, s'approchant du couloir de vol d'un gros jet, la contrôleuse doit choisir entre :  $H_0$  : Tout va bien, ce n'est qu'une légère inférence sur l'écran, et  $H_1$  : Une collision avec un petit avion privé est imminente.

**QCM 41** : Quelle(s) affirmation(s) est(sont) exacte(s) ?

A. La probabilité d'une fausse alerte est notée  $\beta$ .

B. La probabilité d'une fausse alerte est notée  $\alpha$ .

C. La probabilité d'une fausse alerte est notée  $(1 - \alpha)$ .

D. Une fausse alerte est une erreur de 1<sup>ère</sup> espèce.

E. Une fausse alerte est une erreur de 2<sup>ème</sup> espèce.

**QCM 42** : Quelle(s) affirmation(s) est(sont) exacte(s) ?

A. La probabilité d'une alerte omise est notée  $\beta$ .

B. La probabilité d'une alerte omise est notée  $\alpha$ .

C. La probabilité d'une alerte omise est notée  $(1 - \beta)$ .

D. Une alerte omise est une erreur de 1<sup>ère</sup> espèce.

E. Une alerte omise est une erreur de 2<sup>ème</sup> espèce.

**QCM 43 :** Dans une étude comparant les performances psychomotrices de deux groupes de candidats X et Y à une qualification professionnelle, les auteurs concluent que les performances du groupe X sont supérieures à celles du groupe Y avec un risque d'erreur de moins de 1%. Ce chiffre de 1% correspond à :

- A. Un risque  $\alpha$ .
- B. Un risque  $\beta$ .
- C. Un degré de signification p.
- D. La puissance du test.
- E. La différence des pourcentages de réussite entre X et Y.

**QCM 44 :** Le test du chi-2 permet de comparer ;

- A. Le nombre de fumeurs en France et en Italie.
- B. Les moyennes d'âge de 2 groupes de patients.
- C. Les pourcentages de personnes âgées de plus de 70 ans entre deux échantillons de patients.
- D. La répartition des groupes sanguins entre 3 groupes de patients.
- E. La distribution de sex-ratio entre 5 groupes de patients.

**QCM 45 :** Parmi les affirmations suivantes, laquelle(ou lesquelles) est(sont) exacte(s) ?

- A. Un intervalle de pari d'une moyenne permet d'avoir une estimation de la moyenne à l'échelle de la population.
- B. Un intervalle de confiance à 95% permet d'obtenir une estimation plus précise qu'un intervalle de confiance à 90%.
- C. Plus la taille de l'échantillon est importante, plus la précision de l'estimation par un intervalle confiance est importante.
- D. Un intervalle de confiance à 90% permet d'obtenir une estimation plus précise qu'un intervalle de confiance à 95%.
- E. Un intervalle de confiance d'une moyenne permet d'avoir une estimation de la moyenne à l'échelle de la population.